CONVENTION NATIONALE.

OPINION

DE BARTHÉLEMY ALBOUYS,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DU LOT,

Sur le Jugement de LOUIS CAPET, *dernier Roi des Français.*

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Vous demandiez encore si Louis pouvoit être jugé? Lorsque je répondis que, même la décision de cette question préliminaire étoit hors des pouvoirs que le Peuple nous avoit confiés. Je dis que déclarer que ce prisonnier pouvoit être jugé, c'étoit décréter qu'il le seroit; que ce décret seroit un jugement, & ce jugement une condamnation capitale. Je vous dis & je prouvai, par des raisons qui ne me paroissent pas encore avoir reçu la plus légère atteinte, que donner cette décision, ce seroit porter le coup mortel

aux droits sacrés du Peuple, ébranler tous les fondemens du temple de la Liberté, offrir enfin aux étrangers qui, de toutes les parties de l'Europe, affluent dans cette enceinte, le spectacle effrayant *d'une assemblée de rois.*

Je crois, Citoyens, avoir, le premier, conçu l'idée du renvoi au Peuple; c'est moi qui m'honore de l'avoir faite parvenir de bouche en bouche à ces orateurs qui l'ont faite ressortir avec tant de force & d'énergie. Je ne veux pas qu'on l'ignore; il me coûteroit trop ce sacrifice, qui me feroit renoncer à la gloire d'avoir osé le premier provoquer le courroux & braver les menaces de ceux qui nous montrent la mort au bout de nos succès.

Des orateurs de toute espèce se sont élevés contre ces principes que mon amour-propre a retrouvés avec complaisance dans les discours de Salle & de Vergniaud. Répondant à un dilemme du premier, un d'entreux vous a dit que nous devions rendre le Peuple heureux malgré lui-même, & comme si de nos départemens nous eussions emporté avec nous tous les talens & toutes les vertus de la Nation françoise, il nous dit que c'étoit à nous à préserver le Peuple du malheur d'être égaré par les royalistes.

Ainsi parloient les rois; ainsi a parlé, pendant quinze ans, Louis XVI lui-même. Les préambules de leurs édits les plus désastreux, contenoient tous, dans un long bavardage, les plus vives protestations de leur tendre sollicitude, pour le bonheur d'un Peuple, dont ils osoient, par une suite de cette sanglante ironie, se dire les amis, les défenseurs & les pères. C'étoit aussi pour le bonheur de ses fidèles sujets; c'étoit pour nous rendre heureux malgré nous-mêmes, que Louis, inspiré par le génie bienfaisant du philantrope Calonne, vouloit envahir cette précieuse portion de nos propriétés, que baignent nos

WING/ROSENTHAL 2001096500

principaux fleuves ; ajouter aux anciens impôts l'impôt territorial, & nous livrer par les dispositions pénales de son édit du timbre, à toute la voracité des traitans & de leurs suppôts.

Je ne connois pas le style de la cour de Byzance ; mais je me persuade que les ordres envoyés de la sublime Porte dans la Morée ou dans la Syrie, sont conçus du même style, & que le sultan déclare aussi aux stupides musulmans qu'il veut faire leur bonheur.

Oser dire qu'on veut faire le bonheur d'un Peuple libre, malgré le Peuple même ! Jamais la tyrannie la plus ingénieuse, jamais la barbarie la plus atroce, tinrent-elles un plus affreux langage ? C'étoit aussi pour délivrer les vieillards des maux qui assiégeoient leur caducité, que les Messagètes égorgeoient leurs pères ; c'étoient pour le bonheur des enfans des Américains, que le farouche Cortez les arrachoit de la mamelle, & que sa main fanatique leur enfonçoit le poignard dans le sein.

Nous étions encore effrayés de cette harangue liberticide, lorsqu'un autre s'empara de la tribune pour enchérir sur celui qui l'avoit précédé. Il vous dit que, plutôt que de renoncer à la gloire de conduire nous-mêmes à l'échafaud le prisonnier du Temple, nous devions appeler sur nous les haches des licaires de septembre ; *que nos têtes devoient rouler dans la boue des rues*, & que les ruisseaux enflés de notre sang, devoient les entraîner dans les égoûts, pour être portées par les eaux de la Seine à la mer épouvantée. Oh le sublime effort de patriotisme ! oh merveilleux pouvoir de notre philantropie ! qu'il sera heureux le Peuple, lorsqu'un vil amas de brigands, lassé de crimes, sans en être rassasié, sortira tout-à-coup du repos où il languit depuis quatre mois, pour combler enfin la mesure de ses forfaits ! qu'il sera heureux le Peuple français, lorsqu'il aura été assassiné en la

perſonne de ſes repréſentans, par cet infâme rebut de tous les départemens de la République, & de toutes les nations de l'Europe ! Je ſais qu'ils approchent ces jours de bonheur, que vos vœux appellent : c'eſt-là, ſur cette porte, qu'en s'adreſſant à nous-même, il nous ont dit qu'ils ſe laſſoient de voir la vertu dans l'oubli, & le vice couronné (1) ; qu'ils tomberoient ſur la Convention, & qu'ils en *raccourciroient la moitié*. Qu'il ſera heureux le Peuple, lorſque ces inſolentes menaces auront été réaliſées ! lorſque le meurtre, le pillage & l'incendie, continués juſqu'à la pleine ſatiété de ces monſtres, auront chaſſé de Paris & diſperſé dans toute la France huit cent mille républicains que la frayeur tient enchaînés dans leurs demeures, tandis qu'à peine dix mille vont ſucceſſivement donner leur adhéſion forcée à des arrêtés anarchiques, qui leur ſont préſentés à la pointe des poignards. Vous voulez le bonheur du Peuple, & tous vos efforts tendent à le plonger dans les horreurs de l'anarchie & des guerres civiles. Vous voulez le bonheur du Peuple, & vous ne parlez, vous n'écrivez que pour le rendre ſtupide & féroce. Vous voulez ſur tout le bonheur du Peuple de Paris, & vous ne ceſſez de hâter ces jours de déſolation où, ſur les ruines de ſon Aréopage & du Panthéon, les voyageurs demanderont où fut Paris, comme ſur les rives de l'Euphrate ils demandent où fut Babylone.

Portion précieuſe & chérie de tout le Peuple françois, Républicains nés à Paris, connoiſſez enfin ces hommes qui ſe diſent vos amis & vos défenſeurs ; mais qu'ai-je beſoin de vous les faire connoître ? c'eſt vous-même qui m'avez donné, pour ainſi dire, le ſignalement de leurs ames.

---

(1) Nous venions de nommer Treilhard préſident ; Salle, Manuel & Valazé, ſecrétaires.

Et vous dont le souffle impur est venu porter le venin dans l'air que nous respirons avec les Parisiens nos frères ! soldats d'une dictature éphémère, & du tyran qui doit, bientôt après, relever le trône des Tarquins ! vous voulez, dites-vous, *tomber* sur les représentans d'un Peuple assez coupable, à vos yeux, pour aimer la liberté ; vous voulez, vous l'avez dit en ma présence, en massacrer la moitié : déjà, sans doute, vous avez marqué vos victimes : ce n'est pas pour rien que vous êtes si ardens à nous observer du haut de ces tribunes, & à graver dans votre mémoire tous les traits auxquels, au milieu du tumulte, de vos révoltes, et de la résistance des généreux Républicains, vous pourrez nous reconnoître : ce n'est pas pour rien que souvent, travestis en *Sans-culottes*, & couverts de haillons que vos forfaits déshonorent, vous vous rangez en haie pour nous voir sortir de ces lieux, & que vous approchez de nous, avec cette insolente affectation, ces fronts où nous voyons, en même-temps, peintes l'ivresse & la soif du crime. Vous voulez en massacrer la moitié ! eh bien, ne m'oubliez pas, j'aspire à la gloire d'en être, moi, de cette honorable moitié ; mais auparavant j'aurai eu celle de vous dire la vérité ; mais auparavant, j'aurai manifesté le courage d'acquitter ma propre délicatesse de quelques expressions exagérées, que les circonstances me parurent rendre nécessaires, pour empêcher l'assassinat que votre maître nous demandoit au lieu d'un jugement.

Citoyens ! je ne connois que deux glaives, celui de la loi & celui des assassins ; je n'ai pas trouvé le premier contre Louis ; on veut armer mon bras du second, mais je fais l'honorable aveu que je ne sais pas m'en servir.

Je dis que je n'ai pas trouvé le glaive de la loi ; pour développer ma proposition je décompose, pour

ainſi dire, mon exiſtence politique; je me conſidère d'abord comme juge, enſuite comme membre du Corps légiſlatif; je rentre enfin dans la claſſe commune; je ne vois plus en moi qu'un citoyen, qu'un des élémens primitifs du corps ſocial, l'unique ſouverain que je connoiſſe & que j'aie jamais connu.

Dans la plénitude de ſes fonctions le juge réunit deux qualités, celle de juré de jugement & celle d'applicateur de la loi.

En qualité de juré, mon premier ſoin doit être de m'aſſurer de l'exiſtence du délit; je dois enſuite m'occuper de la recherche du coupable : dans ces deux opérations, la loi a briſé mes anciennes entraves; elle ſe dépouille en quelque ſorte de ſon empire pour en inveſtir ma conſcience & ma raiſon.

De grands crimes ont été commis; il s'eſt formé une conjuration contre notre liberté; le ſang des françois a été répandu pour détremper le ciment qui devoit entrer dans la reconſtruction du trône du deſpote & des ſiéges de l'ariſtocratie : en expoſant ces faits dont, en mon ame, je trouve la pleine conviction, je ſatisfais à mon premier devoir.

Je cherche maintenant le coupable : je me demande ſi Louis eſt l'auteur ou le complice de la conſpiration ? je me demande enſuite ſi c'eſt Louis qui a commandé les meurtres dont le ſouvenir irrite notre douleur & provoque notre vengeance.

Attentif à me préſerver de toute prévention, ſoigneuſement en garde contre celle que peut produire en faveur de Louis, l'indignation dont m'a pénétré la fureur de ſes ennemis, je m'arrête aux faits dont j'ai acquis, dans mon département, la connoiſſance certaine; je recueille tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai entendu; je ramaſſe & je réunis en un même tableau, mille circonſtances éparſes; mon cœur voudroit retirer une pleine vengeance de ces hommes

abominables qui vouloient que, ſans autre examen, cette main arrachât du temple leur victime, et la traînât à l'échafaud, même ſans l'avoir entendue. Mon cœur voudroit trouver l'innocence, mais ma raiſon ne trouve que le crime. Non, jamais Louis n'abandonna le coupable deſſein de régner ſur un vil troupeau d'eſclaves; jamais Louis n'a voulu cette conſtitution qui fut à la République ce que l'aurore eſt à l'aſtre du jour; Louis juroit en ſon ame de la détruire, tandis que ſa bouche perfide prononçoit la vaine formule du ſerment de la maintenir de tout ſon pouvoir.

Que *les avocats du roi*, ſuivant le jeu de mots d'un orateur trop célèbre, ne me vantent pas les bienfaits de ce roi parjure : la flaterie, cet odieux, ce mépriſable reſte de la ſervitude, lui donna le titre de *reſtaurateur de la liberté françoiſe*. Non, ce n'eſt pas Louis qui nous a donné la liberté; c'eſt le peuple qui l'a conquiſe. La corruption de la cour avoit creuſé ſous le trône un abîme ſans fond; Louis entreprit de le combler, ou plutôt de le couvrir, comme cet empereur dont la folie oſa tenter de conſtruire un pont ſur le Boſphore. Pour l'exécution de ſon projet, heureuſement Louis ſe vit réduit à la néceſſité d'exercer ſur tous les ordres, un deſpotiſme oriental; l'orgeuil parlementaire en fut bleſſé; les écrits circulèrent; l'ancienne hiſtoire de France où, juſqu'alors, le commun des lecteurs n'avoit cherché qu'un ſtérile amuſement, devint pour tous l'objet de l'étude la plus ſérieuſe; le laboureur & l'ouvrier apprirent, et de leurs amis, et de leurs tyrans ſubalternes, que le roi n'étoit pas le maître de la Nation, & qu'il n'en étoit que l'agent : à peine cette vérité fut-elle révélée au peuple, que déjà le plus ignorant connut une grande partie de ſes droits. La philoſophie porta ſon flambleau dans les ſinuoſités obſcures de

l'hiſtoire ; la poſſeſſion la plus ſoutenue de la tyrannie ne parut plus un droit : des rives de l'Isère une voix ſe fait entendre juſqu'à l'Océan ; les échos des Pyrénées en retentiſſent & la renvoyent juſques ſur les bords de l'Eſcaut : cette voix demande une déclaration des Droits de l'Homme & du Citoyen ; & par le plus grand des prodiges, cette voix eſt celle d'un homme autrefois revêtu de la pourpre ſénatoriale (1).

Aux cris des citoyens qui commencent à reclamer leurs droits, la frayeur aſſiégea le trône ; la crainte d'une inſurrection, effet inévitable de l'oppreſſion éclairée, produiſit la convocation des Etats-généraux. Voilà, Républicains, la vraie origine de votre liberté ; toute la gloire en appartient, non à Louis, mais à vous, ou plutôt uniſſons nos cœur pour rapporter cette gloire à la main toute-puiſſante qui lance les rois comme la foudre, & qui briſe les ſceptres lorſque ſa bonté déſarme ſa juſtice.

Louis a trahi la Nation, c'eſt le cri de ma conſcience : je cherche inutilement à le juſtifier ; je me ſens repouſſé par la force invincible de ma propre conviction. D'abord, il n'eſt pas vrai que cet accuſé ſoit complettement imbécile, comme on l'a dit aſſez communément dans les départemens écartés : il n'eſt pas vrai non plus que l'intempérance qu'on lui impute l'ait jetté dans cet état d'entier abrutiſſement où l'homme dégradé ne ſait plus diſtinguer ce qui eſt bon de ce qui eſt eſſentiellement mauvais. Louis, né avec des talens bien au-deſſous du médiocre, Louis, dont les facultés acquiſes ne ſurpaſſent pas les talens naturels, ne peut cependant pas avoir été perfide & parjure ſans éprouver les remords dont l'aiguillon eſt toujours le premier tourment d'une

(1) Servan, ancien avocat-général au parlement de Grenoble.

ame criminelle. Louis ne put parvenir à ſe faire la coupable illuſion dont il fit confidence à cet évêque de Clermont dont nous avons lu la lettre, qu'après avoir livré bien des combats contre ſa raiſon en faveur de la tyrannie ; un eſprit qui n'eût pas été aveuglé par des paſſions qui ſont elles-mêmes des crimes, ſe fût préſervé du poiſon des leçons de ce prêtre, & de la contagion de ſon exemple, & l'hypocrite ne l'eût pas encouragé au parjure, en proclamant, comme dogme de ſa foi, des maximes ultramontaines qu'à ſa promotion à l'épiſcopat il avoit juré de combattre de tous ſes talens & de tous ſes moyens.

Louis coupable du crime de haute trahiſon, l'eſt-il encore du crime d'homicide ? eſt-ce lui qui a donné les ordres ſanguinaires de maſſacrer nos frères à Nancy, à Jalès, à Nîmes, à Montauban ? Eſt-ce lui qui, au Champ-de-Mars & aux Tuilleries, a fait pointer contre les enfans de la Patrie, ces mêmes bouches d'airain qui lui avoient été confiées pour la défendre contre les ennemis du dehors ? Permettez, Citoyens, que je délibère : on ne mérite pas les noms infâmes d'ariſtocrate, de royaliſte & de feuillant ; on ne mérite pas la qualification chimérique & atroce de fédéraliſte du Midi, parce qu'on oſe réprimer les paſſions de l'homme, & remettre ſon ame dans ce calme profond hors duquel on ne trouva jamais l'impartialité du juge.

Ici ma conſcience eſt muette, & ma raiſon me fait ſentir le beſoin d'un témoignage étranger. J'appelle ces témoins, je les invite avec la loi, avec les principes immuables de la juſtice éternelle, à me *parler ſans haine & ſans crainte*, à me dire paiſiblement *la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.* Je les interpelle, & ils ne me répondent que par des cris de fureur ; ce ne ſont plus des hommes, ce ſont des vautours affamés dont les ſerres cruelles ſe portent ſur

moi-même, & me menacent de me déchirer, si je tarde plus long-temps à leur jetter leur proie.

Du sein des ténèbres qui m'environnent, je me tourne vers l'*orient*, & la seule *lumière* qui frappe mes regards, est l'effrayante clarté des éclairs qui partent au milieu des bruyans éclats du tonnerre. Du fond de la vallée, mes yeux s'élèvent vers le sommet de la montagne, & je ne vois qu'une lave brûlante que ne cesse de vomir cet horrible volcan. Ah, Citoyens! ce n'est pas dans ce lieu d'horreur que réside l'auguste, la sainte vérité, & la voix lugubre que vous entendez du fond de ces noires cavernes, n'est pas celle de son oracle.

Louis nous a dit *que son intention ne fut jamais de répandre du sang*, & sa perfidie connue ne me rend pas sa foi plus suspecte que celle de ses ennemis. C'est le comité autrichien que ma conscience accuse des meurtres imputés à Louis; d'accord avec eux sur le projet de nous enchaînerde nouveau, Louis leur abandonnoit en entier le soin de l'exécution. L'enclume retentissoit sous le marteau des cyclopes, & Louis dormoit, ou comme l'a dit un de nos collègues, *il mangeoit & digéroit*, sans s'occuper davantage des opérations de sa cour, que lés anciens rois fainéans ne s'occupoient de celles du maire du palais.

Telle est, Citoyens, mon opinion sur cette partie des crimes dont Louis est accusé; cette opinion n'a rien de contraire à celle que j'ai déjà proclamée. J'ai dit, *Louis le Sanguinaire*, dans le même sens qu'autrefois nous disions Louis-le-Grand; je l'ai comparé à Phalaris, comme l'on comparoît Louis XIV à Alexandre; je lui ai attribué les massacres de Paris, de Nancy & des Pays méridionaux, comme on attribuoit à son quatrième aïeul, les victoires de Turenne & de son armée.

J'ai reconnu la certitude de la conspiration; j'ai

déclaré, sur la foi de ma conscience, que Louis en étoit convaincu ; j'ai rempli ma tâche de Juré : je n'ai plus, en ma qualité hypothétique de Juge, qu'à trouver la loi qui applique la peine.

Je vois dans le lointain la loi qui frappe de mort tous les conspirateurs ; mais devant moi s'élève une barrière qu'il m'est impossible de surmonter. *Après l'abdication expresse ou légale, le roi sera dans la classe des citoyens, & pourra être jugé, comme eux, pour les actes postérieurs à son abdication :* voilà, Citoyens, ce qui m'arrête ; cette loi prévoit tout, & répond à tout ; elle n'est pas raisonnable, mais elle existe ; le Juge n'en peut être que l'applicateur, & non le réformateur ; il ne peut pas faire des distinctions que la loi n'a pas faites. Une condamnation à mort, fondée sur un commentaire, feroit d'un Juge un assassin.

J'entends déjà que les *défenseurs & les amis du Peuple*, me prodiguent leurs épithetes favorites de praticien, de procureur & de robinocrate. Je m'empresse de secouer cette poussière de palais, & dans mon premier effort, je remonte à la place d'où j'étois descendu, celle de législateur.

D'ici, j'entends vingt-cinq millions de voix qui s'élèvent, & qui nous disent, dans toute la sévérité de la justice populaire ; comme les Romains, vous avez renversé le trône des rois ; comme les Romains, vous avez devoué aux dieux infernaux le sacrilége qui en osera rassembler les débris ; comme les Romains, vous avez suspendu la hache vengeresse sur la tête du premier qui voudra nous donner un maître ; mais vous n'avez pas encore, comme les Romains, assuré l'impunité du pieux assassin qui, d'une main, vous présentera le poignard sanglant qu'il aura retiré du sein du nouveau tyran, & qui vous offrira de l'autre la preuve des complots du liberticide assassiné. Le silence de votre loi peut enchaîner les bras libéra-

teurs des *Casca*, des *Cimber* & des *Brutus*, ce silence meurtrier laisse au tyran, le temps de s'environner d'une force capable de repousser le glaive de la loi. Achevez cette loi fondamentale du gouvernement républicain, nos vœux l'attendent; nos bras s'apprêtent à son exécution, & ne nous effrayés plus par la réunion despotique des fonctions de législateurs & de celles de juges, & ne nous faites plus craindre l'impie violation des droits de l'homme, par une condamnation sans une loi promulguée avant le délit.

Rentrant enfin dans la foule, je vais, en ma qualité de citoyen, exercer ma portion de la souveraineté populaire; j'écarte, comme Robespierre, les principes importuns d'une morale qui rétrécit mon ame, & qui borne par des scrupules minutieux, mes grandes vues politiques. Entraîné par ce grand exemple, je cesse d'admirer les Athéniens, & je commence à les plaindre, lorsque je les vois rejetter la motion d'un citoyen, qui leur proposoit de se procurer, par une injustice, les plus grands avantages; vrai Carthaginois, je deviens l'écho de mon *incorruptible* modèle, & je dis que l'*honneur d'une Nation ne consiste qu'à être heureuse :* ce sera désormais mon grand principe, & je ne vais plus m'occuper que d'en faire l'application.

Louis périra donc, si c'est l'intérêt de la Nation; mais, n'est-ce que Louis qui doit causer nos frayeurs? Cet infortuné Joas que je vois pleurer à ses côtés, ne pourroit-il pas un jour trouver & son Joad & son Abner? Oui, Citoyens, prévenons ce malheur, enveloppons dans la même proscription le crime & l'innocence; remparons nos cœurs d'un triple airain, éloignons une pitié qui décéle notre foiblesse, & puisqu'on nous a dit que le parfum le plus agréable à nos dieux tutélaires, c'est la fumée qui s'ex-

hale des entrailles palpitantes d'un roi sacrifié, que le père & le fils traînés au pied du même autel, expirent sous le couteau du pontife de l'égalité.

Mais plus loin ne voyez-vous pas une troisième victime ? Quelles mains la couronnent de fleurs & la couvrent de guirlandes? D'elle-même elle s'avance vers le lieu du sacrifice, où l'appelle une voix traîtresse.

Eh bien ! vous ai-je entendu, vous qui, sur cette tribune, nous disiez un jour que nous n'étions pas *à la hauteur de vous entendre ?* Que Louis périsse, & bientôt une dictature précaire va nous conduire à une royauté d'un jour, & la royauté au gouvernement plus tyrannique encore des trente olygarques d'Athènes ; là doivent se convertir en d'affreuses réalités vos principautés allégoriques. Me trompai-je dans mes conjectures, & n'ai-je pas pénétré toute la profondeur de ces exécrables mystères, que, dans une si grande multitude d'*appellés*, vous avez révélez à un si *petit nombre d'élus* ?

Oui, Républicains, c'est-là qu'ils veulent nous conduire ; on n'a fait briller, en un instant, aux yeux de la France entière, cette clarté si longtemps cachée sous le boisseau, que pour nous replonger tout-à-coup dans la nuit éternelle. C'est par le meurtre du prisonnier du Temple qu'ils doivent ouvrir les premières voies ; pouvez-vous en douter après ce que vous avez entendu comme moi? quels sont ces hommes qui demandent avec tant d'acharnement la tête de Louis ? Ce sont des hommes en état habituel de révolte contre la volonté du Peuple, exprimée par la majorité des suffrages de ses Représentans. Ce sont ces hommes, qui ont, comme les rois, leurs *espions*, leurs *harangueurs*, leurs *chanteurs*, leurs *applaudisseurs* salariés. C'est celui qui, dénoncé comme coupable d'avoir prétendu à la dictature, n'osa pas dé-

savouer qu'il n'eût tenu des *propos* qui justifioient ce soupçon. C'est celui qui, dans ses écrits pestilents, ne cesse d'avilir la Convention dans l'opinion publique, & qui annonce la nécessité *d'un nouveau maître* à ce même Peuple, dont il ose s'intituler l'ami. C'est celui qui, alarmé de la loi qui menacent les prétendans à la royauté, vint nous proposer d'excepter celui que les trente y feroient appeller par les suffrages des dix mille qui composent dans Paris ce qu'ils appellent exclusivement *Assemblées primaires*. Voilà, Républicains, les hommes qui demandent la tête de Louis; & c'est parce que de tels hommes demandent sa mort, que je dis moi que l'intérêt de la République est qu'il vive; & c'est parce que de tels hommes demandent qu'il périsse, que je regarderois sa mort comme la plus déplorable de toutes les calamités.

Citoyens, le Temple renferme le talisman dont la possession, jusqu'à la fin de nos travaux, nous doit assurer le calme qui nous est si nécessaire pour jetter les fondemens de l'édifice de la félicité publique, & pour le conduire à son comble. Aussitôt qu'environnés de nos loix, nous serons enfin à l'abri des orages qui nous menacent, que le tyran fuie la terre de la liberté. Que, dans une terre lointaine, il traîne, avec douleur, le poids accablant d'une vie obscure & misérable. Qu'errant autour des trônes, ce spectre de la royauté annonce aux tyrans effrayés, l'heure de la chûte des rois & du triomphe des nations.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Case
Wing
oDC
137.08
F73
v.9
no.2

THE NEWBERRY
LIBRARY